

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES**

L'an deux mil vingt-trois, le six mars à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la Mairie de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance : 06/03/2023	
Date de convocation : 27/02/2023	
Nombre de délégués :	30
Ayant pris part au vote :	20
Procuration :	01
Présents :	19
Absents excusés :	05
Absents :	06
Secrétaire de séance : M. Jacques ENOS	

Présents (19) : DUTOT Alain, MIGNOT Alain, POUTEAU Denis, GIVONE Maxime, HIEAUX Françoise, RENAUDIN Mickaël, MAURESA Stéphane, AUNAY Marc, PEDRONO François, MARIE Jacques, BRIERE Patrice, DESHAYES Yves, POTTIER David, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François représenté par WILLOT Guy, BIGNON Christophe, ALLAIN André, ENOS Jacques, CAPON Jean-Pierre.

Absents excusés (06) : GERVAIS Guy, LEROY Isabelle, COTHIER Florence, FESQUET Christelle, ROUSSELIN Gérard, JOUBERT Jean-Nicolas.

Absents (05) : DESMONTS Jean-René, SOETAERT Philippe, Régine CURZYDLO, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves.

Pouvoir (01) : Mme LEROY Isabelle à M. POUTEAU Denis.

Etaient également présents : Tiphaine MORIN (secrétaire), Fabien MARIE (chargé de mission), Isabelle NODARI (technicienne Rivière) et M. Jean-Jacques MARTIN (Conseiller aux Décideurs Locaux -Trésorerie Lisieux Intercom).

DELIBERATION 2023/06

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DU CFU 2022

Le Comité Syndical,
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2022 dressé par le Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20230306-D202306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	281 336,47
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (668 274.02 - 438 650.71)	229 623,31
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	51 713,16
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-7 123,61
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (157 377.29 - 212 223.27)	-54 845,98
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	47 722,37
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (15 417.00 - 121 419.00)	-106 002,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-113 125,61


décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	113 125,61
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	168 210,86
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
Alain MIGNOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200013266-20230306-D202306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023